L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 75, RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 19 JUILLET.

FEUILLETON

LE CRIME DU CAPITAINE.

ROMAN

PAR M. LOUIS REYNAUD.

DEUXIEME PARTIE.

XIV.—Suite.

Nous tromperions le lecteur si nous voulions prouver que l'amour n'entrait pour rien dans ce délit. Bedlellen était éperdument épris de Renée, dont la présence sous son toit l'aiguillonnait. Mais à côté de cet amour grossier, il y avait des nécessités urgentes. La fortune était de plus en plus compromise. On commençait à le dire ruiné, à répéter tout haut certaines rumeurs restées longtemps à l'état de mystère, et selon lesquelles l'origine de ces richesses était un vol. Il ne soutenait plus qu'avec peine son train de maison. Les créanciers commençaient à montrer les dents, et le mariage seul pouvait le sauver en l'enrichissant d'abord, puis en l'alliant à une famille considérée.

Donc un jour, vers cinq heures, tandis que Renée, seule dans sa chambre, essayait de se distraire, on lui annonça le prince.

—J'espérais ne pas le revoir avant de fair, se dit-elle.

Elle ordonna cependant de le faire entrer. C'était la première fois qu'il se présentait après en avoir demandé l'autorisation.

—Que vont dire cette douceur succédant à son absence de dix jours? se demanda Renée.

Elle était défiante, effrayée, et il est permis de dire qu'elle avait raison de l'être.

Le prince s'avança vers elle, le sourire aux lèvres, la bouche en cœur. Il était vêtu avec recherche. De sa moustache et de sa barbe s'exhalaient des parfums pénétrants. On devinait qu'avant de se rendre auprès de Renée, il avait voulu se faire séduisant. Quant à elle, en le voyant entrer, elle s'armas de courage et de patience. La délivrance était si proche qu'elle ne voulait pas la compromettre par une attitude qui eût blessé le prince. Elle sentait qu'il était nécessaire de jouer une comédie odieuse, mais à laquelle il eût été imprudent de se soustraire.

—Vous ne m'attendiez sans doute pas, belle Renée, dit Bedlellen avec toute la grâce dont il était susceptible.

—Je vous attendais tout les jours! répondit-elle sans colère, en essayant même de donner quelque douceur à sa voix.

—Avjez-vous donc le désir de me voir?

—Me sachant en votre pouvoir, je savais bien qu'il ne m'appartenait pas de me soustraire à vos regards.

Ces paroles le surprirent. Il n'était pas accoutumé à en entendre de telles.

—Comment doit-je interpréter ce langage? demanda-t-il anxieux et sérieux.

—Comme un acte de soumission.

Parlant ainsi, Renée rougit. Elle était honteuse de ce rôle. Mais elle était obligée de le jouer. Son salut était à ce prix. Il fallait que le prince la quittât convaincu qu'elle était séduite par lui, décidée à exaucer ses désirs.

—Un acte de soumission! s'écria le prince. Est-ce bien vous qui me parlez ainsi, vous l'orgueilleuse fille qui m'avez obligé à agir ainsi que je l'ai fait! Ne direz-vous pourquoi, vous ayant trouvée si cruelle naguère, je vous trouve aujourd'hui rétrograde?

—J'ai vu mon père, il y a quelques jours!

—C'est lui qui vous a décidée?

—Il m'a tout au moins entraînée vers le parti de la résignation.

—Ainsi, vous consentez à m'épouser?

Renée ne répondit pas d'abord. Un éclair passa dans ses yeux. Puis elle dit:

—Etes-vous donc si pressé de me voir prendre une décision?

—Songez aux douleurs de mon attente!

—Ne m'accorderez vous pas encore quelques jours?

Le prince était ravi. Une telle question s'équivalait-elle pas à un consentement?

—Allons, pensa-t-il, la visite du père a fait merveille.

En même temps il dévorait des yeux cette jeune fille, belle, chatmante, séduisante, et son sang s'échauffait et des désirs infinis faisaient palpiter tout son être. Sous l'empire de sa passion, il s'écria:

—Attendre! toujours attendre! Puisque vous êtes destinée à me rendre heureux, pourquoi tarder encore.

—Pourquoi! s'écria vivement Renée. Elle se contint; elle avait failli sur le point de se trahir, et pour se sauver elle eut recours au mensonge:

—Pour être plus sûre de me donner volontairement, sans regret.

Bedlellen n'avait pas espéré un tel résultat. Son attente était dépassée. Avec la fatuité naturelle aux hommes, il ne pouvait croire que Renée le trompât. La pensée ne lui en vint même pas. Il ne comprit qu'une chose: c'est qu'elle se soumettait au destin, plus fort qu'elle, et qu'elle essayait de tirer de sa soumission des éléments de bonheur pour l'avenir. Il fut donc vaincu par la douceur, la résignation de la jeune fille, alors qu'il se croyait suppliant et vainqueur. Il pensait même qu'il ferait acte de magnanimité en disant:

—Je n'ai pas le dessein de vous violenter, et je n'ai nara vouloir le faire que lorsque vous opposez à l'expression de mes yeux un refus qui me semblait injurieux, n'étant ni justifié, ni raisonné. Mais aujourd'hui, quoi qu'il m'en coûte, je saurais vous arracher un consentement plus explicite que celui que vous venez de me faire entendre...

—Un consentement! s'écria Renée oubliant son rôle.

—Ai-je donc mal compris votre langage? demanda-t-il avec vivacité.

—Non: non! se hâta-t-elle de répondre.

Mais, si spontanée que fût cette réponse, l'exclamation de Renée n'en avait pas moins éveillé un défiance, et ce qu'il dit ensuite s'en ressentit.

—Je vous considère comme ma femme. Ce que j'ai entendu de votre bouche, je l'ai pris pour l'expression sincère de votre volonté. Il ne me reste plus qu'à attendre qu'il vous plaise de fixer le moment de notre mariage. Je vous demanderai une réponse dans deux jours, et lorsque je la connaîtrai, j'écrirai à votre père pour le prier d'apporter lui même son consentement.

Le visage de Renée rayonnait d'une joie sans égale, on se voyant sa cupidité et sa passion. Il se croyait assuré d'il succès et se trouva dans rien ajouter aux paroles qu'on vient de lire.

—Mes deux jours, s'il plaît de prendre un parti! pensa Renée épouvantée.

Elle demeura seule jusqu'à huit heures. A ce moment, Alexis entra. Elle se précipita vers lui.

—Demain il faut que j'aie quitté cette maison, lui dit-elle; demain, entendu-tu?

—Je venais vous prévenir que nous partirons ce soir. Tout est prêt! répondit simplement Alexis.

XV

Alexis ne trompait pas Renée. Tout était prêt pour leur fuite. Avec la ténacité, le sang-froid propre aux Cosaques, il avait, en vue de réaliser les rêves de Renée et de recouvrer sa liberté, admirablement combiné son plan et attendu patiemment l'occasion de le réaliser. Ce soir-là, le prince dînait hors de chez soi. A sept heures, sa voiture l'avait accompagné dans le faubourg St-Germain. Elle était ensuite rentrée à l'hôtel, avec l'ordre d'aller le chercher à dix heures.

Alexis avait aussitôt pensé que jamais une occasion meilleure ne se présenterait. Il fallait que le coupé du prince, en quittant l'hôtel pour aller le prendre, emportât Renée.

Au dehors, on trouverait Jabin et Daniel. Sur un signe d'Alexis, ils arrêteraient le cheval, enlèveraient Renée et tous partiraient ensemble. Telles étaient les nouvelles que le moujik vint faire connaître à la jeune fille. Il était huit heures environ.

Il fallait qu'à neuf heures, avant même que le cocher songeât à atteler, Renée s'installât dans la voiture. Cette voiture était placée dans une cour à gauche de l'hôtel, contre les écuries. C'est là qu'on devait arriver et on ne le pouvait faire qu'en usant des plus grandes précautions.

—Je serai prête à neuf heures, dit Renée à Alexis, après l'avoir attentivement écouté. Tu sais que je ne partirai pas seule?

—Mais.... je vous suis.

—Sans doute. Mais il est une autre personne qui doit nous accompagner aussi.

—Mme Sophie. Vous tenez à l'emmener?

—Ne t'en avais-je pas prévenu?

—Sans doute. Mais si elle allait ne pas vouloir nous suivre, crier, attirer les gens de l'hôtel?

—Ne crains rien, fit Renée en souriant. A neuf heures, j'irai moi-même dans sa chambre, et elle me suivra sans mot dire, la garde est auprès d'elle.

Renée réfléchit. Puis elle dit:

—Il faut, sans faire aucun mal à cette femme, l'effrayer, la mettre hors d'état de s'opposer à notre départ.

—Je comprends, répliqua froidement Alexis. Tout sera prêt comme vous le désirez. A neuf heures, je viendrai vous prendre. Nous irons chez la fille d'abord, robé jusque dans le cour des remises.

En quittant Renée, Alexis descendit dans le cabinet du prince Bedlellen. Il prit sur la cheminée, parmi les objets d'art et les curiosités qui l'décombrient, un petit poignard à manche d'ivoire, à lame acérée, le mit dans sa poche, afin d'être en mesure de se défendre sans bruit, si cela était nécessaire. Puis, il se rendit dans la petite chambre qu'il occupait sous les combles de l'hôtel, réunit en un paquet ceux des objets lui appartenant qui pouvaient avoir quelque prix pour lui, et les plaça dans le coupé qui devait sortir.

Ces précautions prises, il remonta jusqu'au second étage où était situé l'appartement de la folle, et, sans avoir frappé pour s'annoncer, il ouvrit la porte et entra brusquement. Mme Sophie, vêtue avec plus de recherche que de coutume, était debout, dans un coin de la chambre, appuyée contre le mur, la tête dans une posture dans l'attitude d'un enfant désespérant qui est effrayé des réalités de un Abdellamane, mais qui, cédant à son caprice, y persiste. En face d'elle, la gardienne, femme vigoureuse, aux traits durs, la menaçait en criant:

—Couchez-vous! couchez-vous! il est temps de dormir.

Mais la folle résistait et semblait vouloir obliger la gardienne à la maltraiter, afin d'avoir elle-même le droit de pousser ces cris de détresse que Renée avait mainles fois entendus et qui l'avaient mise sur la trace de la vérité. L'entrée d'Alexis fit cesser les cris, que la pauvre créature allait recommencer. La gardienne se tourna vivement vers lui, et, d'un ton altier, dur, qui trouvait comme grande était l'autorité que lui donnait son emploi et qui réalisait de la connaissance qu'elle avait de l'un des plus redoutables secrets du prince Bedlellen, elle s'écria:

—Qui donc se permet d'entrer ici? Avez-vous perdu la tête? Qui vous a autorisé?

La veille encore, Alexis eût tremblé au son de cette voix, qui pouvait ordonner contre lui un traitement cruel. Mais, ce soir-là, il ne mit à rire, leva les épaules, marcha vers la gardienne, la saisit par le cou, en pésant son poignard sur le cou de la malheureuse, entre les omoplates, il lui dit:

—Un mot de plus et vous êtes morte!

La violente menace d'Alexis, le geste redoutable par lequel il prouva qu'il était prêt à le mettre à exécution, surprirent, étonnèrent à ce point la gardienne, qu'elle resta bouche bée, sans oser pousser un seul cri. Donc, la gardienne obéit et demeura immobile, bouche close, jusqu'au moment où elle vit Alexis retirer de sa poche une étoffe solide et commencer à lui lier les pieds et les mains.

—Que faites-vous? demanda-t-elle épouvantée. Je ne peux plus me tenir debout.

Alexis ne répondit pas, mais il étouffa un éternuit et la femme put s'asseoir. Alors il chercha autour de lui jusqu'à ce qu'il eût trouvé un mouchoir. Il le roula, le pressa de façon à en former un tampon. Puis il serra brusquement le nez de la malheureuse, l'obligeant ainsi à ouvrir la bouche. Il y fourra précipitamment le mouchoir. Elle se trouva ainsi bâillonnée. Elle promenait autour d'elle des regards effarés. Alexis en eut pitié.

—Je ne veux vous faire aucun mal, lui dit-il; mais votre présence ici me gênait. Je n'ai pas eu la pensée de vous tuer. Il me suffit que vous ayez hors d'état de nuire. Vous resterez ainsi jusqu'à ce qu'on ait la pensée de rechercher ce que vous êtes devenue.

(*A continuer.*)

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:

Incendies	$69,302 15
Mer	37,895 14
Rivières	20,769 28
	$127,972 57
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	14,813 77
	$142,187 74
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	15,746 00
	$126,428 74
Payé, pertes par l'incendie	61,882 67
Payé, pertes sur mer	11,801 14
Payé, pertes sur les rivières	28,191 20
	96,775 39
Payé, rétrocession (rebate)	30,887 34
Payé, réassurance	9,046 67
Payé, primes remboursées	1,217 66
Payé, taxes	8,154 45
Payé, dépenses courantes	1,520 81
Payé, loyer	4,067 46
Payé, dépenses, salaires, &c	16,182 80
Payé, dividende	1,125 00
	164,260 61
En moins, profits et pertes et intérêts	32,617 02
	131,643 59
Bénéfice net	$94,785 15

ACTIF.

Effets à recevoir	$184,586 86
Meubles	4,082 92
Actions Hérbert Ross	600 00
Bons de la ville	1,200 00
Effets en voie de recouvrement, nos	63,787 94
En caisse	136,404 84
	$591,174 55

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Ville de la Nouvelle-Orléans. }

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

Mavril—1m

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope

DE LA NILE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue de Camp.

Conformément à sa charte la Compagne publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874	$160,580,08
Sur les risques d'incendie	30,039 26
Sur les risques maritimes	14,982 30
Sur les risques de rivières	6,135 88
	100,326 06
Pertes payées dans la même période savoir:	
sur les risques d'incendie	38,286 84
sur les risques maritimes	8,335 07
Sur les risques de rivières	1,180 11
	48,301 72
Moins rentrés aux assurés	7,316 06
Taxes	7,920 77
Réassurances	6,706 49
Loyer	3,380 97
Primes retournées	1,091 20
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,000 68
	41,371 94
Réservé pour les risques non terminées au 30 avril 1874	208,209 44
	297,882 16

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	68,000 00
Prêts sur gages	42,617 00
Effets pour primes à courte échéance	17,731 00
Argent de banque et autres actions	56,430 11
Mobilier	17,581 11
Primes en voie de perception	16,416 56
En banque	54,602 98
Total de l'actif	$273,358 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

HENRY PETCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assurément et signé pardevant moi ce 15 mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

19 mai—1m No. 148, rue Gravier

Premier état annuel.

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 183 de la rue du Canal,

Le 15 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$12,641
Primes de rivières	1,111 5
Total des primes	$13,811 15
En moins—primes non expédiées	10,570 79
Montant net des primes	$17,981 36
A déduire:	
Pertes par les incendies—payées	$ 238 28
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	13,164 98
	13,403 26
Montant réservé pour pertes non réglées	$4,578 10
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:	
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant [illegible]	$181,225 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,000 00
Prêt garanti par des actions	1,000 00
Actions appartenant à la compagnie	27,100 00
Bons des Etats-Unis	2,000 00
Effets à recevoir	2,225 05
Intérêts échus sur deux années, portant 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
Intérêts à recevoir	10,452 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 96
Effets à recevoir pour primes	200 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,452 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, bouteilles d'agence	1,042 78
Capital nécessaire pour cette réglement	69,021 89
	$[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,125 2-3 actions, de $100, souscrites à $75 l'action	$413,750 00
Montant réservé pour garantir certaines toutes les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,088 89
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,088 89
Montant réservé pour pertes non réglées	4,578 10
Solde sur nos pertes	1,000 11
	$[illegible]

L'état qui précède est un copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. P.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 1 juin vier A. D. 1874.

JOHN G. RUSTIN, notaire public.

Au No. 26 de la rue Carondelet.

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE

GRANDES LIGNES AMERICAINES

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Ligne de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, consistant à

[illegible]

Les navires ci-dessus partiront régulièrement de New-York pour le Havre, le Mardi:

WASHINGTON, Lundi, [illegible] juillet.

VILLE-DE-PARIS, samedi, 11 juillet.

LAFAYETTE, Mardi, samedi, 8 août.

Prix du passage: Cabine, $80; Deuxième cabine, $60.

Billets d'aller et retour à prix réduits.

Fret ou passage, s'adresser au bureau, No. 7, Bowling Green, New-York.

J. DE LAMARE, Agent Général.

E. M. MAURIENNE, Agent, No. 7, Bowling Green, New-York.

DUMAY, Agent, 6, Place de la Bourse, à Paris.

STEAMERS—LIVERPOOL

Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre du Havre, les steamers de cette ligne, spécialement adaptés pour le commerce d'une grande vitesse, le font quand même, et sont les seuls navires possédant ce privilège. Il y a des chèques et des billets de Banque négociables sur chacun d'eux et on ne saigne jamais pour passer le chenal du Havre les navires de cette ligne.

STATE OF LOUISIANA, [illegible]

STATE OF MINNESOTA, [illegible]

STATE OF ALABAMA, [illegible]

STATE OF VIRGINIA, [illegible] capt. D. Flint.

STATE OF PENNSYLVANIA, [illegible] capt. Brown.

STATE OF GEORGIA, [illegible] capt. Cooper.

STATE OF NEVADA, [illegible]

STATE OF FLORIDA, [illegible]

STATE OF INDIANA, [illegible]

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui seront délivrées pour toutes les parties de la Grande Bretagne et Irlande et le Continent.

Elle vend les billets de retour (Good for one month) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Des billets d'immigrants (prix de passage) pour personnes qui amènent leurs vieux parents [illegible].

Elle donne les ordres nécessaires pour Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam, Gênes, Bordeaux et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF MINNESOTA,

partira de son quai, poteau 19, troisième district, rue à côté de la Prune de la Levee, le JEUDI, 16 juillet, à 5 h. P. M.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés:

	Salon.	Inter.	Mat.
Liverpool, Glasgow, Belfast, Queenstown, Londonderry, Le Havre, Hamburg, Anvers, Rotterdam, Paris, Brême, Stettin, Norvège, Suède, Danemark	$125	$60	$35
	130	60	40
	140	60	40

De la Nouvelle-Orléans à Glasgow, Belfast via New-York: Cabine, $80; Deuxième cabine, $60. (N.O.A.N.Y.)

Les voyageurs qui prendront cette route devront en plus de leur prix de Cabine, payer à bord de l'après-midi, le SAMEDI, 18 juillet les prendront [illegible] New York, le MERCREDI, 22 juillet, à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route devront les désagréments, les frais et le retard à New-York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New-York):

	Cabine.	Intermed.	Mat'l.
Belfast, Glasgow	$115	$60	$35
Liverpool, Londonderry	120	60	35

La compagnie vend à bas prix des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe:

Les billets—Les voyageurs donnent note de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à bas prix.

Les billets, pour Liverpool, directement, via Havre, York et vice versa—aller et retour—à bas prix.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de douze à dessous ans.

A. E. MILLER & CO., Agents,

Au No 26 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

[illegible]

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Brême.

Les steamers de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD recommencent leur service régulier.

De Brême.	Nile-Orléans.
Strasbourg 13 sept.	17 oct.
Frankfort 26	31
Hanover 10 oct.	14 nov.
Moselle 24	28

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havre, et Southampton et Brême, et touchent à la Havre et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers seulement.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havre ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres [illegible] $100 en or.

Entrepont [illegible] $80 en or.

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havre à Southampton, au Havre ou à Brême:

Chambres [illegible] $100 en or.

Entrepont [illegible] $80 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havre:

Chambres [illegible] $65 en or.

Entrepont [illegible] $45 en or.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés pour les remorques.

Pour plus de détails, s'adresser à

MM. D. STOCKMEYER & CO., Agents,

5 août—1 an. Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoises

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hamburg et la Nouvelle-Orléans, par des vapeurs de la Ligne de la Compagnie:

Les magnifiques steamers de la Compagnie:

[illegible] Vandalia, capt. Pauls.

[illegible] Germania, capt. Fielcke.

—Partiront comme suit—

De Hamburg.	Du Havre.	De Cherbourg.	De la Nile-Orléans.
	"Vandalia."		
Janv. 31	Fév. 2	Fév. 3	Mars 11/14
	"Germania."		
Mars 14	Mars 17	Mars 18	Avril 22

En partant de Hamburg, les steamers touchent au Havre et à Cherbourg, et prennent le reste du voyage de retour (le tonnage) à la Havre, à Cherbourg et directement du Havre, pour New-York et vice versa.

Pour fret ou passage, s'adresser à

F. DE SAHLMANN, Agent,

Au No. 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Transatlantiques entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE EST COMPOSÉE

Des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CONTRE.

Le steamer KNICKERBOCKER, Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

SAMEDI 11 juillet, à 5 h. M. M.

Passage.....$35.

Cette ligne prend des vapeurs de deux steamers pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED HOULTON,

Rue Carondelet, No 61.

AGENTS EN L'AMERIQUE

M. JUST COMBE, à Donaldsonville, pour la Paroisse Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MAUHMT, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Waterloo, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYES, Maître-de-poste à Martinville paroisse des Avoyelles.

A. MARIMAT, à la Nouvelle-Iberie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. J. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. W. L. BOCHE, Député Maître-de-poste à Plaquemine, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Franklin, paroisse des Iberia.

ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.

VASSERY THIBODEAU, Point-Coupée.

A. DURIO, Annonville.

M. FRETIN, Grand-Prairie.

ADRIEN GONSOULIN, Plaine, P. aux.

F. F. BÉRRAU; à la Pointe-Chrétienne.

A. DÉVÉRU, Vermillonville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemine (Iberville).

A. BOYER, Marksville (Avoyelles).

B. BOULET, Mamou (Vermillon).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings (Vermillon).

Wm. RUDDELL, à Jennings, paroisse Marie.

[illegible] MÉCHELET, Opelousas, Louis (Ouest).

AUX MAITRESSES DE POSTE.

Les maîtresses de poste sont autorisées à recevoir des abonnements pour le journal L'ABEILLE (ou pour six) [illegible] Nouvelle-Orléans.

Les maîtresses de poste sont aussi autorisées à recevoir des abonnements pour le journal L'ABEILLE, [illegible] Nouvelle-Orléans.

Pour Bordeaux.

[illegible]

Pour Nantes.

[illegible]

Pour Le Havre.

[illegible]

Pour Marseille.

[illegible]

Pour Cette.

[illegible]